Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260327-2003202603-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2003202603

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026
Abstention : 1

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, le maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DALMAT Pierre, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves

Etaient absents :

Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Election des adjoints au maire**

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le Maire,
Claude LOZAC'H

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260327-2003202603-DE

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 10
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6
Ont obtenu :
– Liste 1 : 10 voix (dix voix)

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Madame THOS Fanny, Monsieur GARION Stéphane et Madame LE CLEC'H Ludivine

Fait et délibéré à Lohuec, le 20 mars 2026.

Le Président de séance

La secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le Maire,
Claude LOZAC'H